



INFORMATION REGIONALE N° 13

**Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale**
UNSA EDUCATION

**Le Secrétaire Académique
à l'attention
des secrétaires académiques adjoints, des secrétaires départementaux et des chargés de communication**
POUR INFORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

NOUS BOYCOTTERONS LE CTPA DU 18 JANVIER :

Au sein de l'UNSA et avec les autres organisations syndicales, le SNPDEN boycottera le CTPA du 18 janvier pour protester contre les mesures inadéquates de suppressions d'options (même si rappelons-le nous n'étions pas opposés à un toilettage négocié) et d'enseignements technologiques ou professionnel, contre les réductions de moyens qui vont se faire sentir durement dans l'attribution des DGH.

Au sein de groupes de travail préparatoire à ce CTPA, nous avons pu analyser un certain nombre de documents touchant à l'organisation de la prochaine rentrée.

MOYENS D'ENSEIGNEMENT :

Globalement l'académie perdra 103 emplois dont 47 pour les titulaires et 67 contractuels et MA compensés par 11 ETP de stagiaires pour une baisse prévisionnelle de 468 élèves !

Calcul des DGH : les changements importants concernent notamment

COLLEGES :

dans les collèges où existe une 2° LV1, l'horaire de la 1° LV1 est ramené à 3 heures et l'horaire de la 2° LV1 est de deux heures, cette deuxième étant « financée » par une heure prise sur l'accompagnement au travail personnel ! Même principe en 5° avec une compensation prise sur la « variable établissement »

LES HEURES DE VIE DE CLASSE NE SERONT PLUS FINANCEES !!!

Suppression des dernières options technologiques et financement de la découverte professionnelle (3 heures ? non précisées) à raison d'un groupe d'élèves pour 30% des collèges

LYCEES :

Fin du financement des TPE en terminale (mis on ne parle pas de dédoublement des LV ...)

Les options dont les effectifs sont inférieurs à 7 donnent lieu à un calcul d'heures mais l'enveloppe correspondante est mise pour partie à disposition des IA (à vous de négocier...)

LYCEES PROFESSIONNELS :

le calcul du nombre de divisions et de groupes est effectué à deux niveaux d'agrégats différents, selon qu'il s'agisse de l'enseignement général ou professionnel. Il n'y a pas de regroupement en enseignement professionnel. En enseignement général si l'effectif de la formation est supérieur au seuil d'une demi division, il n'y a pas de regroupement, s'il est inférieur ou égal au seuil d'une demi division le regroupement des formations est effectué 2 à 2. Ne sont pas concernées les mentions complémentaires, BMA, bac pro 3 ans et les structures uniques.

La LV2 n'est financée que dans les sections tertiaires

PPCP et modules :

L'horaire total = (horaire PPCP ou module X nombre de TD) - (horaire non affecté X nombre de divisions) (car l'horaire non affecté est inclus dans la grille horaire)

MOYENS EN PERSONNEL DE DIRECTION

UNE BONNE NOUVELLE cependant, même s'il reste des questions, c'est la création de 20 postes de personnels de Direction (en fait l'officialisation de postes provisoires attribués jusqu'à présent à des faisant fonction) En 2005 ces postes ne paraîtront pas au mouvement mais pourront l'être en 2006. Ces vingt emplois qui étaient jusqu'à présent gagés sur des postes d'enseignant augmenteront donc le vivier de personnels de Direction (avec les retombées que l'on imagine sur le pyramidage) Cette proposition rectorale rendue possible par la LOLF est certes très intéressante mais ne pourrait-on pas imaginer aussi un mouvement dans l'autre sens une autre année ? Question !

Redéploiement de 3 postes pour lesquels le secrétaire académique est intervenu afin de réétudier deux de ces cas au cours du CTPA.

Pour information, les propositions de création et de redéploiement se fondent sur le bilan de répartition des postes de personnels de direction et d'éducation à la rentrée 2004 dont le SA possède un exemplaire et peut répondre aux interrogations.

AGENCE COMPTABLE

Suppression de 19 agences comptables autonome (1 seul établissement)

GREVE DU 20 JANVIER : contre la baisse du pouvoir d'achat et le démantèlement du service public

Rappel de la consigne du SNPDEN : la section académique du SNPDEN appelle les personnels de Direction à s'associer à la grève du 20 janvier en n'accomplissant que les tâches ayant trait à la sécurité des biens et des personnes et en participant sous la bannière du SNPDEN UNSA aux manifestations départementales qui seront organisées.

De la même manière, le CSA du SNPDEN appelle ses adhérents à participer aux manifestations qui seront organisées le 5 février prochain contre la suppression des 35 heures et pour la défense du service public d'éducation.

ACCES A LA HORS CLASSE DES CERTIFIES ET PLP

Consulté sur les conditions de mise en place académique de la note de service du 9 11 2004 quant aux nouvelles modalités d'accès à la hors classe des certifiés et PLP, après un vote du CSA, le secrétaire académique a fait parvenir la lettre suivante au Recteur.

« Le SNPDEN a participé à la réunion du 16 décembre sur l'introduction de l'évaluation du mérite des enseignants pour les promotions à la hors classe.

Conformément à notre engagement lors de cette réunion, j'ai l'honneur de vous faire connaître la position de notre organisation, établie lors du CSA du 12 janvier 2005.

Tout d'abord, la prise en compte « le cas échéant » de l'avis du chef d'établissement pour l'établissement par l'autorité académique de la valeur professionnelle de l'enseignant, telle qu'évoquée dans la note de service, nous semble devoir être revue. Cette formulation actuelle permettrait de voir notre avis considéré ou non, en fonction de critères pour l'instant indéterminés. Soit notre avis est pris en compte pour tous les enseignants, soit il n'est pas sollicité. Nous saisissons parallèlement nos instances nationales sur ce point.

En second lieu, nous sommes attachés à une évaluation critériée, transparente et contradictoire, portant sur un certain nombre de domaines faisant l'objet d'une évaluation encadrée par un barème appliqué à plusieurs domaines d'implication.

Ces domaines pourraient comprendre la notation pédagogique, l'évaluation du parcours de carrière, du parcours professionnel, des conditions d'exercice, de la richesse et de la diversité du parcours et de la qualification et des compétences mises en œuvre, avec une pondération à arrêter.

Critères et pondération seraient à communiquer aux intéressés préalablement aux entretiens individuels que nous pourrions mener. »

Le secrétaire Académique B.CAGNIART